

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

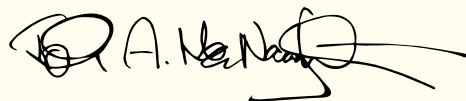
Responsabilité de la direction à l'égard des rapports financiers

Les états financiers de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») ont été préparés par la direction, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, et approuvés par le conseil d'administration. La direction est responsable des états financiers et de l'information financière figurant dans le rapport annuel.

L'Office d'investissement du RPC tient des registres et élabore et maintient des systèmes de contrôles internes et des procédures à l'appui de ceux-ci afin de fournir une assurance raisonnable quant à la protection et au contrôle de son actif et au fait que les transactions sont conformes à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* et à son règlement d'application, aux règlements administratifs, à l'Énoncé des principes de placement et aux Politiques de placement.

Le comité de vérification voit à ce que le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité consistant à approuver les états financiers annuels. Ce comité se réunit régulièrement avec la direction et les vérificateurs externes pour discuter de l'étendue des vérifications et des autres travaux dont les vérificateurs externes peuvent être chargés à l'occasion et de la portée des constatations qui en résultent, pour examiner l'information financière et pour discuter du caractère adéquat des contrôles internes. Le comité examine et approuve les états financiers annuels et recommande au conseil d'administration de les approuver.

Les vérificateurs externes de l'Office d'investissement du RPC, Deloitte & Touche s.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada, en procédant aux contrôles par sondages et autres procédés qu'ils jugeaient nécessaires pour exprimer une opinion dans leur rapport de vérification. Les vérificateurs externes peuvent en tout temps communiquer avec la direction et le comité de vérification pour discuter de leurs constatations quant à l'intégrité de l'information financière de l'Office d'investissement du RPC et au caractère adéquat des systèmes de contrôles internes.



John A. MacNaughton

Président et chef de la direction



Jane Nyman

Vice-présidente – Finances et exploitation

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

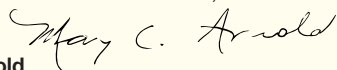
28

Certificat de placement

La *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* (la « Loi ») exige qu'un des administrateurs signe, au nom du conseil d'administration, un certificat indiquant que les placements détenus par l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice ont été effectués conformément à la Loi ainsi qu'aux principes, normes et procédures en matière de placement de l'Office d'investissement du RPC. Ce certificat figure donc ci-dessous.

Les placements détenus par l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (« l'Office d'investissement du RPC ») au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002 ont été effectués conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada* ainsi qu'à l'Énoncé des principes et des politiques de placement de l'Office d'investissement du RPC.

Au nom du conseil d'administration,



Mary C. Arnold

Présidente du comité de vérification, le 8 mai 2002

Rapport des vérificateurs

Au conseil d'administration
de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada

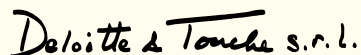
Nous avons vérifié le bilan et l'état du portefeuille de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») au 31 mars 2002 ainsi que les états des résultats et de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Office d'investissement du RPC. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Office d'investissement du RPC et des placements détenus au 31 mars 2002 ainsi que des résultats de son exploitation et de l'évolution de son actif net pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

De plus, à notre avis, les transactions de l'Office d'investissement du RPC qui ont été portées à notre connaissance au cours de notre vérification des états financiers ont, à tous les égards importants, été effectuées conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi ») et aux règlements administratifs.

En outre, à notre avis, le registre des placements tenu par la direction de l'Office d'investissement du RPC conformément à l'alinéa 39(1)c) de la Loi présente fidèlement, à tous les égards importants, les renseignements exigés par la Loi.



Comptables agréés

Toronto (Ontario), le 24 avril 2002

01

02

03

Bilan

04

05

06

31 mars 2002 (en milliers de dollars)

2002

2001

07

08

ACTIF

09

Placements (note 2)

14 289 378 \$

7 154 876 \$

10

Exigible des courtiers

2 343

—

11

Locaux et matériel

1 278

261

12

Autres actifs (note 3)

79

1 206

13

TOTAL DE L'ACTIF

14 293 078

7 156 343

14

PASSIF

15

Créditeurs et charges à payer

4 730

2 174

16

Payable aux courtiers

3 382

—

17

TOTAL DU PASSIF

8 112

2 174

18

ACTIF NET

14 284 966 \$

7 154 169 \$

19

L'ACTIF NET EST CONSTITUÉ DE CE QUI SUIT :

20

Capital-actions (note 5)

— \$

— \$

21

Perte nette accumulée provenant de l'exploitation

(86 626)

(391 252)

22

Transferts accumulés du Régime de pensions du Canada

14 371 592

7 545 421

23

ACTIF NET

14 284 966 \$

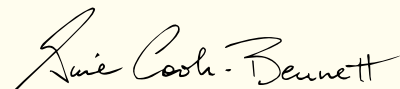
7 154 169 \$

24

Au nom du conseil d'administration,

25

26

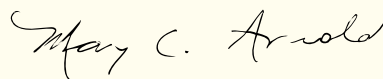


27

Gail Cook-Bennett

Présidente du conseil

28

**Mary C. Arnold**

Présidente du comité de vérification

01

02

03

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

État des résultats et de la perte nette accumulée provenant de l'exploitation

Exercice terminé le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)	2002	2001
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT (note 7)	316 034 \$	(844 855) \$
FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION (note 8)		
Salaires et avantages sociaux	4 283	1 963
Frais généraux	3 204	2 279
Honoraires des gestionnaires de placement externes de fonds	2 951	1 535
Honoraires et frais de consultation	970	958
	11 408	6 735
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) PROVENANT DE L'EXPLOITATION	304 626	(851 590)
BÉNÉFICE NET (PERTE NETTE) ACCUMULÉ(E) PROVENANT DE L'EXPLOITATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(391 252)	460 338
PERTE NETTE PROVENANT DE L'EXPLOITATION À LA FIN DE L'EXERCICE	(86 626) \$	(391 252) \$

État de l'évolution de l'actif net

Exercice terminé le 31 mars 2002 (en milliers de dollars)	2002	2001
ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE	7 154 169 \$	2 391 793 \$
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET		
Transferts du Régime de pensions du Canada (note 6)	6 826 171	5 613 966
Bénéfice net (perte nette) provenant de l'exploitation	304 626	(851 590)
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET POUR L'EXERCICE	7 130 797	4 762 376
ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE	14 284 966 \$	7 154 169 \$

01

02

03

État du portefeuille

04

05

06

07

08

09

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28

31 mars 2002 (en milliers de dollars)	Juste valeur		% du portefeuille	
	2002	2001	2002	2001
ACTIONS (note 2)				
Canada				
Placements sur les marchés publics	9 969 569 \$	5 024 457 \$	69,8 %	70,2 %
Placements sur les marchés privés	144 207	—	1,0 %	—
	10 113 776	5 024 457	70,8 %	70,2 %
États-Unis				
Placements sur les marchés publics	1 861 021	1 069 852	13,0 %	15,0 %
Placements sur les marchés privés	304 445	—	2,1 %	—
	2 165 466	1 069 852	15,1 %	15,0 %
Hors de l'Amérique du Nord				
Placements sur les marchés publics	1 971 484	1 060 567	13,8 %	14,8 %
Placements sur les marchés privés	11 606	—	0,1 %	—
	1 983 090	1 060 567	13,9 %	14,8 %
TOTAL DES ACTIONS				
(Coût 2002 – 14 690 451 \$				
2001 – 8 042 325 \$)	14 262 332	7 154 876	99,8 %	100,0 %
AUTRES PLACEMENTS (note 2)				
Titres du marché monétaire				
(Coût 2002 – 27 046 \$				
2001 – montant nul)	27 046	—	0,2 %	—
TOTAL DES PLACEMENTS	14 289 378 \$	7 154 876 \$	100,0 %	100,0 %

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

DESCRIPTION DE L'ORGANISME

L'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada (l'« Office d'investissement du RPC ») a été constitué conformément à la *Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada* (la « Loi »). Il incombe à l'Office d'investissement du RPC de gérer les montants qui lui sont transférés en vertu de l'article 111 du *Régime de pensions du Canada* dans l'intérêt des bénéficiaires et des cotisants en vertu de la Loi. Les montants doivent être investis dans le but d'obtenir un rendement maximal sans risque de pertes indu et compte tenu des facteurs qui peuvent influencer sur la capitalisation du Régime de pensions du Canada (le « RPC ») et sur la capacité de celui-ci de respecter ses obligations financières.

10

L'exercice de l'Office d'investissement du RPC se termine le 31 mars.

11

12

1. SOMMAIRE DES PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

13

A) PRÉSENTATION

14

Les présents états financiers reflètent la situation financière consolidée et les activités consolidées de l'Office d'investissement du RPC et de sa filiale en propriété exclusive. Les états financiers n'incluent qu'une partie de l'actif (comme l'indique la note 2) et ne comprennent pas le passif découlant du RPC. Les états ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada ainsi qu'aux exigences de la Loi et de son règlement d'application.

15

16

17

B) ÉVALUATION DES PLACEMENTS

18

Les placements sont inscrits à la date de transaction et présentés à leur juste valeur. La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties consentantes et averties, agissant de leur plein gré dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance.

19

20

21

22

Le cours des titres cotés en Bourse et la valeur des parts dans des caisses en gestion commune et des fonds communs de placement représentent la juste valeur de ces placements. La valeur des parts reflète le cours des titres sous-jacents. La juste valeur des placements sur les marchés privés, qui ne sont pas cotés en Bourse, est établie à l'aide des évaluations fournies par les gestionnaires externes, qui utilisent les méthodes d'évaluation du secteur du placement, par exemple, les multiplicateurs d'autres sociétés comparables cotées en Bourse, la valeur actualisée des flux de trésorerie et des évaluations d'experts. La première année où les placements sont détenus, le coût est généralement considéré comme une estimation appropriée de la juste valeur, sauf indication de dépréciation permanente.

23

24

25

26

27

28

C) CONSTATATION DU REVENU DE PLACEMENT

Le revenu de placement est inscrit selon la méthode de la comptabilité d'exercice et représente les gains et les pertes réalisés à la cession de placements, les gains et les pertes non réalisés sur les placements détenus à la fin de l'exercice, le revenu de dividendes (constaté à la date ex-dividende), les intérêts créditeurs et les distributions de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements vendus au cours de l'exercice représentent l'écart entre le produit de la vente et le coût des placements, déduction faite des frais de cession. Les gains et les pertes non réalisés représentent l'évolution de l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de chaque exercice.

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

D) CONVERSION DES DEVICES

Les transactions libellées en devises sont comptabilisées aux taux de change en vigueur à la date de transaction. Les placements libellés en devises et détenus à la fin de l'exercice sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les gains et les pertes réalisés et non réalisés en découlant sont inclus dans le revenu de placement.

07

08

09

E) TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

Les sommes reçues du RPC sont inscrites selon la méthode de la comptabilité de caisse.

10

11

F) IMPÔTS SUR LE REVENU

L'Office d'investissement du RPC est exonéré de l'impôt de la Partie I en vertu de l'alinéa 149(1)d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) puisque toutes les actions de l'Office d'investissement du RPC sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

12

13

G) RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour préparer les présents états financiers, la direction doit faire certaines estimations et hypothèses susceptibles d'influer sur la valeur comptable de l'actif et du passif, le revenu et les frais connexes et l'information présentée dans les notes. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

14

15

16

2. PLACEMENTS

L'état du portefeuille fournit des détails sur les placements détenus au 31 mars 2002.

17

18

A) POLITIQUE DE PLACEMENT

L'Office d'investissement du RPC a préparé un Énoncé des principes de placement et des politiques de placement (désignés collectivement sous le nom de « Politiques de placement »), qui décrivent comment l'actif doit être investi. La majorité des placements de l'Office d'investissement du RPC sont affectés à des actions de sociétés ouvertes et fermées au Canada, aux États-Unis et hors de l'Amérique du Nord. Pour déterminer la composition de l'actif, l'Office d'investissement du RPC doit tenir compte de certains actifs du RPC qui ne sont pas détenus par l'Office d'investissement du RPC. Au 31 mars 2002, ces éléments d'actif totalisaient environ 35 milliards de dollars (au coût) (36 milliards de dollars en 2001) et étaient composés principalement de titres de créance d'État.

19

20

21

22

23

Au 31 mars 2002, 96,6 % (100 % en 2001) des placements détenus sont des placements en actions sur les marchés publics. Environ 99 % (60,8 % en 2001) des placements en actions sur les marchés publics canadiens sont détenus dans des fonds qui reproduisent essentiellement la composition de l'indice composé TSE 300 de la Bourse de Toronto. Tous les placements en actions sur les marchés publics aux États-Unis et hors de l'Amérique du Nord (désignés collectivement sous le nom de placements « étrangers ») sont détenus dans des fonds qui reproduisent essentiellement l'indice Standard & Poor's 500 (S&P) et l'indice Morgan Stanley Capital International (MSCI) EAFE, respectivement.

24

25

26

27

28

Au 31 mars 2002, 3,2 % (0 % en 2001) des placements détenus sont des placements en actions sur les marchés privés. Ces placements, détenus actuellement au Canada, aux États-Unis et en Europe de l'Ouest, s'effectuent généralement sous la forme d'une participation dans des fonds gérés par des tiers. Les placements sous-jacents représentent une participation ou des placements en actions, avec les risques et les possibilités de rendement qui s'y rattachent.

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

B) INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

07

Les instruments dérivés sont des contrats financiers dont la valeur est fonction de celle des actifs, taux d'intérêt ou taux de change sous-jacents.

08

Comme le prévoit la politique de placement, l'Office d'investissement du RPC peut avoir recours à certains instruments dérivés pour s'exposer au marché en reproduisant des placements directs dans un indice boursier pertinent, à condition que les instruments dérivés ne servent pas à créer un levier financier. Les fonds communs de placement et les caisses en gestion commune dans lesquels l'Office d'investissement du RPC détient des parts, sont, sous réserve de cette restriction, autorisés à avoir recours à des instruments dérivés et peuvent le faire de temps à autre. Si ce n'est par l'intermédiaire de fonds communs de placement et de caisses en gestion commune, l'Office d'investissement du RPC n'a pas conclu directement de contrats dérivés au cours des exercices terminés les 31 mars 2002 et 2001.

09

10

11

12

13

C) RISQUE DE CHANGE

14

L'Office d'investissement du RPC est exposé au risque de change puisqu'il détient des parts dans des caisses en gestion commune d'actions étrangères ainsi que des placements en actions sur les marchés privés étrangers, dont la valeur fluctuera en raison des variations des taux de change. Les placements ne sont pas couverts contre les fluctuations des taux de change. Les positions de change sous-jacentes s'établissent comme suit au 31 mars 2002 :

15

16

<i>(en milliers de dollars)</i>	2002		2001	
	Juste valeur	% du total	Juste valeur	% du total
Devise				
Dollar américain ¹	2 163 954 \$	52 %	1 069 872 \$	50 %
Euro	697 552	17 %	403 823	19 %
Livre sterling	542 765	13 %	228 192	11 %
Yen	388 170	9 %	253 549	12 %
Franc suisse	156 826	4 %	73 019	3 %
Autre	199 996	5 %	101 964	5 %
	4 149 263 \$	100 %	2 130 419 \$	100 %

17

18

19

20

21

22

¹ Ce chiffre comprend 707 000 \$ (montant nul en 2001) de titres des marchés monétaires américains.

23

3. AUTRES ACTIFS

24

Voici en quoi consistent les autres actifs :

25

26

27

28

<i>(en milliers de dollars)</i>	2002	2001
Encaisse et placements à court terme	25 \$	546 \$
Dividendes à recevoir	—	493
Autres sommes à recevoir	54	167
	79 \$	1 206 \$

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

4. FACILITÉ DE CRÉDIT

Pendant l'exercice, l'Office d'investissement du RPC a établi une facilité de crédit non garantie de 300 000 000 \$ pour répondre à ses besoins de liquidités à court terme. Au 31 mars 2002, le total des montants tirés sur la facilité de crédit était nul.

08

09

5. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé et émis de l'Office d'investissement du RPC correspond à un montant de 100 \$ divisé en 10 actions d'une valeur nominale de 10 \$ chacune. Les actions sont détenues par Sa Majesté du chef du Canada.

10

11

12

6. TRANSFERTS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA

L'article 111 du *Régime de pensions du Canada* prévoit le transfert à l'Office d'investissement du RPC des fonds dont le RPC n'a pas besoin pour verser les prestations courantes. Ces fonds proviennent des cotisations des employeurs et des salariés au RPC, du produit des obligations d'État arrivées à échéance et rachetées qui sont détenues dans un portefeuille administré par le gouvernement fédéral et des intérêts que rapporte ce portefeuille. Au cours de l'exercice, un total de 6 826 171 000 \$ (5 613 966 000 \$ en 2001) a été transféré à l'Office d'investissement du RPC.

13

14

15

16

7. REVENU (PERTE) DE PLACEMENT

A) REVENU (PERTE) DE PLACEMENT

Voici en quoi consiste le revenu (la perte) de placement :

18

19

<i>(en milliers de dollars)</i>	2002	2001
GAIN (PERTE) NET(TE) SUR LES ACTIONS¹		
Canada	405 763 \$	(538 392)\$
États-Unis	7 414	(151 620)
Hors de l'Amérique du Nord	(119 281)	(163 507)
	293 896	(853 519)
REVENU DE DIVIDENDES		
Canada	12 153	2 533
États-Unis	—	—
Hors de l'Amérique du Nord	—	—
	12 153	2 533
INTERÊT ET AUTRE REVENU	9 985	6 131
REVENU (PERTE) DE PLACEMENT TOTAL(E)	316 034 \$	(844 855)\$

20

21

22

23

24

25

26

27

28

¹ Comprend des gains non réalisés de 459 247 \$ (pertes non réalisées de 1 246 995 \$ en 2001), des pertes réalisées de 378 669 \$ (gains réalisés de 180 178 \$ en 2001) et des distributions de caisses en gestion commune et de fonds communs de placement de 213 318 \$ (213 298 \$ en 2001). Les distributions comprennent les gains en capital et les dividendes.

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

07

08

09

Pour mettre en œuvre sa stratégie de reproduction du marché, l'Office d'investissement du RPC fait appel à des fonds indiciaires. Dans les cas où il doit acheter un montant important en dollars de parts de fonds indicier, l'Office d'investissement du RPC commence par acheter les titres individuels qui composent l'indice. Ces titres sont ensuite cédés au fonds indicier en échange de parts du fonds. Lors de la cession, l'Office d'investissement du RPC peut réaliser un gain ou une perte, qui correspond à l'écart entre le cours des titres au moment de la cession et leur coût initial.

10

B) RENDEMENT DES PLACEMENTS

Le rendement du portefeuille et le rendement des indices de référence s'établissent comme suit :

11

	2002		2001	
	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence	Rendement du portefeuille	Rendement de l'indice de référence
Placements canadiens	5,9 %	4,8 %	(7,7) %	(18,6) %
Placements étrangers	(2,3) %	(2,8) %	(17,5) %	(18,2) %
Rendement total	3,4 %	2,4 %	(9,4) %	(17,8) %

12

13

14

15

Le rendement du portefeuille de placements canadiens correspond au rendement total des placements en actions sur les marchés publics et privés canadiens et des titres du marché monétaire. Le rendement des placements étrangers reflète les résultats des placements en actions sur les marchés publics et privés étrangers.

16

17

18

19

20

L'Office d'investissement du RPC utilise diverses mesures à court, moyen et long terme pour évaluer le rendement de ses placements. Les rendements des indices de référence sont fondés sur l'indice TSE 300 pour les placements canadiens et sur l'indice S&P 500 et l'indice MSCI EAFE pour les placements étrangers. Le rendement de référence pour l'ensemble du portefeuille regroupe le rendement des indices de référence des catégories d'actif selon leurs poids respectifs dans la composition de l'actif précisé dans les Politiques de placement.

21

Les rendements ont été calculés conformément aux méthodes établies par l'Association for Investment Management and Research.

22

8. FRAIS DE PLACEMENT ET D'ADMINISTRATION

23

A) RÉMUNÉRATION DES CADRES

24

La rémunération des cadres dirigeants de l'Office d'investissement du RPC au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2002 s'est élevée à 1 967 699 \$ (1 214 697 \$ en 2001). Ce total comprend les montants suivants :

25

26

27

28

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

07

Nom	Année	Traitement	Prime annuelle de rendement ⁶	Prime de rendement à long terme ⁶	Avantages ⁷
John A. MacNaughton	2002	363 650 \$	181 825 \$	31 526 \$	52 419 \$
<i>Président et chef de la direction</i>	2001	350 000 \$	175 000 \$	30 490 \$	50 406 \$
Mark Weisdorf ¹	2002	185 000 \$	148 000 \$	— \$	25 191 \$
<i>Vice-président – Placements sur les marchés privés</i>	2001	85 385 \$	68 308 \$	— \$	9 206 \$
Valter Viola ²	2002	170 000 \$	132 940 \$	— \$	19 043 \$
<i>Vice-président – Recherche et gestion du risque</i>	2001	109 846 \$	74 695 \$	— \$	7 303 \$
Jane Nyman ³	2002	160 000 \$	62 880 \$	5 120 \$	15 588 \$
<i>Vice-présidente – Finances et exploitation</i>	2001	101 231 \$	49 603 \$	4 952 \$	15 501 \$
Donald Raymond ⁴	2002	106 019 \$	84 815 \$	— \$	8 564 \$
<i>Vice-président – Placements sur les marchés publics</i>	2001	— \$	— \$	— \$	— \$
Jane Beatty ⁵	2002	125 192 \$	47 072 \$	— \$	8 392 \$
<i>Vice-présidente – Avocate-conseil et secrétaire générale</i>	2001	— \$	— \$	— \$	— \$

¹ Est entré en fonction le 16 octobre 2000.

² Est entré en fonction le 9 août 2000. Outre les sommes indiquées ici, M. Viola a reçu, à son entrée en fonction, un paiement de 50 000 \$ représentant la rémunération provenant de son employeur précédent à laquelle il avait renoncé.

³ Le salaire de l'exercice 2001 correspond à 8½ mois de rémunération.

⁴ Est entré en fonction le 4 septembre 2001.

⁵ Est entrée en fonction le 11 juin 2001.

⁶ Les primes de rendement, qui comprennent un élément annuel et un élément à long terme, sont établies en fonction de la réalisation d'objectifs convenus.

La prime de rendement à long terme représente les montants à payer pour l'exercice courant. En outre, les primes de rendement à long terme attribuées mais non encore payées comprennent environ 36 646 \$ payables en 2003, 387 762 \$ payables en 2004 et 719 525 \$ payables en 2005. Ces montants sont ajustés annuellement selon le rendement de l'ensemble du portefeuille. Le paiement des primes de rendement à long terme est assujéti au respect par les cadres supérieurs de certaines conditions d'emploi.

⁷ Les avantages comprennent les cotisations à un régime de retraite enregistré à cotisations déterminées et à un régime de retraite complémentaire à cotisations déterminées, de même qu'une assurance-vie, des cotisations de club et toute autre rémunération en nature.

B) FRAIS GÉNÉRAUX

Voici en quoi consistent les frais généraux :

(en milliers de dollars)	2002	2001
Loyer, fournitures et matériel de bureau	1 314 \$	570 \$
Frais de communications	572	700
Rémunération des administrateurs	325	376
Frais de déplacement et d'hébergement	272	201
Honoraires des dépositaires	213	281
Services de technologie, de traitement des données et d'analyse	160	69
Autres frais	348	82
	3 204 \$	2 279 \$

27

28

01

02

03

Notes complémentaires

04

05

06

07

08

09

La rémunération des administrateurs comprend des honoraires annuels de 12 000 \$ par administrateur et des jetons de présence de 900 \$ par réunion de comité, auxquels s'ajoutent des honoraires annuels supplémentaires de 3 000 \$ pour la présidence de chaque comité. Il n'y a pas de jetons de présence distincts pour les réunions du comité de placement lorsque celles-ci ont lieu le même jour que les réunions du conseil d'administration. La présidente du conseil d'administration reçoit également une rémunération annuelle supplémentaire de 32 000 \$ mais elle n'a pas droit aux honoraires de 3 000 \$ payés aux présidents de comité.

10

Pendant l'exercice 2002, il y a eu 10 réunions du conseil et du comité de placement et 17 réunions des autres comités.

11

C) HONORAIRES ET FRAIS DE CONSULTATION

Voici en quoi consistent les honoraires et frais de consultation :

12

<i>(en milliers de dollars)</i>	2002	2001
Frais de consultation	481 \$	532 \$
Honoraires d'avocats	261	225
Honoraires de comptabilité et vérification externe	228	201
	970 \$	958 \$

15

16

9. ENGAGEMENTS

17

L'Office d'investissement du RPC s'est engagé à conclure des opérations de placement sur les marchés privés, lesquelles seront financées au cours des prochaines années conformément aux modalités convenues. Au 31 mars 2002, ces engagements en cours totalisaient 2 milliards de dollars (montant nul en 2001).

18

19

10. CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

20

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour que leur présentation se conforme à celle de l'exercice courant.

21

22

23

24

25

26

27

28

Renseignements *sur l'organisme*

Conseil d'administration et comité de placement

Gail Cook-Bennett (présidente)
Mary C. Arnold
Gilbert Gill
Jacob Levi
Helen M. Meyer

Dale G. Parker
M. Joseph Regan
Helen Sinclair
Richard M. Thomson
David Walker

Dirigeants

John A. MacNaughton
Président et chef de la direction

Jane Beatty
Vice-présidente – avocate-conseil et
secrétaire générale

Comité de vérification

Mary C. Arnold (présidente)
Gilbert Gill
Jacob Levi
Helen M. Meyer
M. Joseph Regan

Comité de la gouvernance

Dale G. Parker (président)
Gail Cook-Bennett
Jacob Levi
Helen Sinclair

Jane Nyman
Vice-présidente – Finances et exploitation

Donald M. Raymond
Vice-président – Placements sur les
marchés publics

Comité des ressources humaines et de la rémunération

Richard M. Thomson (président)
Gail Cook-Bennett
Helen M. Meyer
M. Joseph Regan
David Walker

Valter Viola
Vice-président – Recherche et gestion
du risque

Mark A. Weisdorf
Vice-président – Placements sur les
marchés privés

Notre adresse

Un, rue Queen est
Bureau 2700, C.P. 101
Toronto (Ontario) M5C 2W5

Site Web : www.oirpc.ca

Tél. : 416-868-4075
Télec. : 416-868-4083
Sans frais : 1-866-557-9510

This annual report is also
available in English.